



La Lettre Municipale

“Vos Élus vous informent” n° 130 - Oct. 2020

ÉDITORIAL

En attendant le temps d'après !

Nous avons connu le temps d'avant, nous vivons le temps « du pendant le Coronavirus » avec ses gestes barrières, nous attendons et espérons connaître au plus tôt le temps d'après.

Dans notre village, le temps « pendant » s'organise selon les directives qui nous arrivent des services de l'État et la mairie s'emploie à les appliquer au mieux.

À ce jour, l'accès à la Mairie est réglementé. Le nombre de personnes accueillies en même temps est limité à deux, le port du masque est obligatoire. Pour les cérémonies de mariage, 10 personnes au maximum y compris le maire et la secrétaire sont autorisées à prendre place dans la salle. En ce qui concerne, les équipements sportifs, nous nous conformons à ce que nous disent les fédérations par le biais des clubs. Quant à la salle de spectacles et de loisirs, les particuliers n'y ont pas accès, les activités des associations s'y déroulent suivant un protocole signé avec la mairie ; les réunions nécessaires au bon fonctionnement des institutions s'y tiennent dans le respect des gestes barrières.

Alors qu'en sera-t-il du temps d'après ? Bien avisé celui qui oserait se prononcer... quand viendra-t-il ? Le temps de la crise sanitaire débouchera-t-il sur davantage de solidarité, de générosité, de fraternité entre les hommes ? La France sera-t-elle plus autonome dans l'approvisionnement de ces produits de première nécessité ?

Le commerce de proximité retrouvera-t-il une véritable place dans l'économie locale ? L'espace rural, à la population moins dense, sera-t-il demain, plus attractif ? Ou chacun oubliera-t-il ce qui se sera passé... et la vie d'après sera celle d'avant !!!

Pour l'heure, j'appelle chacun à la plus grande vigilance. Respectons les gestes de précaution et considérons que le Coronavirus ne s'intéresse pas qu'aux autres.

**Dany MINEL,
Maire**

VOL PAR RUSE

C'est un message que la gendarmerie nous demande de communiquer : « Méfions-nous du vol par ruse, cela n'arrive pas qu'aux autres ».

Elle nous recommande de prendre quelques précautions de bon sens :

- Prenez garde aux personnes se présentant sous de prétendues qualités professionnelles : policiers, pompiers, agents des eaux...
- Lorsque l'on sonne à votre porte, si vous n'avez pas identifié vos visiteurs, discutez avec eux sans les faire entrer. Pour cela, un œilleton, un entrebâilleur de porte avec chaîne peut rendre service.
- Demandez toujours la carte professionnelle du visiteur : l'uniforme ne suffit pas !
- Si un doute survient... N'hésitez pas à composer le 17 pour joindre la gendarmerie.

NIDS DE GUÊPES, DE FRELONS

En ce début d'automne, guêpes et frelons européens ou asiatiques font leur apparition en nombre.

Rappelons le dispositif communal :

- En ce qui concerne les guêpes et les frelons européens : la mairie prend en charge la totalité des frais engagés pour la destruction du nid dans la mesure où celui-ci est reconnu dangereux pour l'usager de l'espace public ou d'un service de proximité.
- En ce qui concerne les frelons asiatiques : le Département prend en charge 30 % des frais de destruction du nid, le demandeur paie les 70 % restant auprès du prestataire. La commune, sur présentation de la facture réglée, rembourse au demandeur 75 % de ce qu'il a payé.

Si vous deviez être confronté à ce problème, la première démarche consiste à prendre contact avec la mairie avant toute demande d'intervention.

L'OPÉRATION « HAIES PUBLIQUES »

La commune reste très attachée à l'identité brayonne et depuis plusieurs années, elle propose aux familles mesniéroises une opération originale intitulée « haies publiques ».

Une clôture à installer, un vieux grillage à dissimuler, une haie de thuyas à remplacer, alors pensez à planter une haie vive d'essences locales et dites-vous que cette opération est soutenue par la commune.

De quoi s'agit-il ? Par convention entre la commune et le particulier, la commune offre 3 plants par mètre linéaire à planter à condition que la haie soit installée en mitoyenneté avec le domaine public. De son côté, le particulier s'engage à planter et à entretenir la haie, à ne pas l'arracher sauf en cas de besoin particulier et seulement après avoir adressé une déclaration en Mairie.

Vous êtes intéressés... Prenez contact avec la mairie.

LE TÉLÉTHON SE PRÉPARE

En cette période troublée par les précautions à prendre pour lutter contre la propagation du Coronavirus, chacun comprendra que la manifestation pour le Téléthon a été aménagée. Les bénévoles tiennent à ce que l'opération ne soit pas annulée dans la mesure où elle ne sera pas interdite. Ainsi, l'opération « crêpes du téléthon » serait maintenue les vendredi 27 et samedi 28 novembre. Vous pourrez soit, acheter des crêpes auprès d'un stand monté sur la place du village ou, comme les années passées, bénéficier d'une livraison à domicile le samedi.

Les promesses de dons sont à déposer dans une urne sur le stand.

Et pour votre information, le commerce « Au Village » soutient l'opération mesnérienne en offrant tous les ingrédients nécessaires à la fabrication des crêpes.

DU SPORT POUR TOUS : LA SANTÉ AU CŒUR DU TENNIS

Dans la continuité des activités proposées la saison passée à NEUVILLE-FERRIÈRES et BULLY, le Tennis Club de NEUFCHÂTEL-EN-BRAY vous propose en partenariat avec la mairie et l'État une activité Touch'tennis.

Le Touch'tennis, c'est du mini tennis : petits terrains, petites raquettes, balles en mousse. Le tennis devient ainsi beaucoup plus accessible et ludique.

Cette activité a lieu dans la nouvelle halle omnisport les lundis de 14 h 30 à 15 h 30.

Le tarif est de 35.00 € pour l'année.

Renseignements et inscriptions au 06.88.35.44.07.

UN GESTE REMARQUÉ

C'est une belle initiative à saluer : Nathanaël F., 16 ans, habitant le village, s'est spontanément proposé pour remettre en état le terrain de pétanque communal situé aux abords de l'Avenue Verte près du Château. La commune a mis du sable à sa disposition qu'il a ensuite étalé... Et comme Nathanaël nous le précise après avoir réalisé le chantier : « le terrain est prêt à faire feu ».

Ce geste méritait d'être souligné.

LA PRÉSENCE DU LOUP

On n'en entend moins parler, mais le loup est toujours présent sur notre territoire.

Voilà ce que nous indique la dernière communication de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (état arrêté au 29 septembre) :

- le 18 septembre, le loup a été observé par des chasseurs lors d'une battue aux sangliers dans un champ de maïs, il a prélevé un ovin à OSMOY-SAINT-VALÉRY le 20 septembre et un autre à FRESLES le 27 septembre.

Toute observation susceptible de concerner la présence du loup doit être signalée, la mairie peut recevoir ce signalement.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La rentrée des écoliers : ils sont 138 enfants à fréquenter l'école du SIVoS et parmi eux, 66 mesnériennes ou mesnériens.

Le pari mutuel : c'est nouveau et qu'on se le dise, jouer le quinté... à Mesnières, c'est possible.

Rendez-vous « Au Village » !

Le restaurant d'application de l'école hôtelière du Château : il a ré-ouvert avec la rentrée scolaire. Pour réserver, appelez au 02.35.93.10.04.

La saison du hareng arrive : la poissonnerie « Bailleux », poissonnier ambulante du village, vendra le samedi 14 novembre dès 10 h 00, des harengs grillés sur la place du village.

Des pommes : la commune donne des pommes à cidre à ramasser... Cela vous intéresse, adressez-vous en mairie au plus tôt.

Sur Votre Agenda

Pour cause de lutte contre la propagation du Coronavirus : les manifestations sur la période nous menant à la fin de l'année sont pour le moment annulées et pour d'autres risquent d'être annulées.

Cependant, les associations seront réunies début novembre pour établir le calendrier prévisionnel des manifestations pour 2021.



La Lettre Municipale

« Vos Élus vous informent » n° 130 Oct. 2020

Publication : Dany MINEL

Mairie

76270 MESNIÈRES-EN-BRAY

tél : 02.35.93.10.14

fax : 02.35.94.23.58

mail : mairie.mesnieres@wanadoo.fr

www.mesnieres-en-bray.fr